LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

ET SES VAINES MENACES

LA QUESTION DU TRANSIT

On ne pourrait pas dire que le dernier message du président Cleveland ait éclaté comme une bombe inattendue dans le ciel politique ; des bruits précurseurs nous l'avaient annoncé, il y a déjà plus de deux mois. La longueur de cet écrit officiel, les citations nombreuses qu'y a fait entrer son auteur, tout semble prouver que le message a été fait avec soin, que tous les esprits du cabinet de Washington y ont collaboré et que le président, satisfait de cette œuvre, tenait depuis longtemps cette foudre dans ses mains, n'attendant que le rejet du traité des pêcheries par le Sénat, pour la lancer sur la tête des chefs républicains et du peuple canadien.

En entendant ce coup de tonnerre, la presse britannique s'est mise à applaudir des deux mains. Cleveland est un maître homme, s'est-elle écriée, et voilà les républicains américains foudroyés.

Les hommes verront toujours les choses de la même couleur que les verres de leurs lunettes. Il est naturel que les populations de la Grande-Bretagne, désireuses de voir M. Cleveland se maintenir au pouvoir, à cause de ses tendances libres-échangistes, ne soient que trop disposées à trouver bien tout ce qu'il peut dire ou faire.

Mais les Canadiens, qui sont les seuls en jeu dans cette affaire des pêcheries et sur le dos desquels les deux partis politiques des Etats-Unis sont en train de se battre, seraient bien peu sages s'ils s'adressaient à un peuple d'Europe pour savoir ce qu'ils doivent penser du Message de M. Cleveland. Il n'y a pas d'homme assez peu doué de jugement pour qu'il soit réduit à demander à ses voisins si le soulier qu'il porte le blesse Sur une longueur d'environ 3,000 milles, les Canadiens ne sont séparés des Américains que par une ligne imaginaire. Ils ont avec eux des rapports aussi nombreux qu'intimes. Confinés entre deux océans, les glaces polaires et les grands lacs, ils n'ont pas d'autres voisins qu'eux. On peut déjeuner dans la capitale de l'Etat de New-York et dîner, le même jour, dans celle des Provinces canadiennes. Les deux tiers de la population de ce pays ne parlent pas d'autre langue que celle des Américains. Dans ces conditions quel besoin peut-on éprouver au Canada de demander aux journalistes anglais ce qu'il faut penser d'un message américain qui ne concerne que le Canada ? Etudions-le plutôt avec soin et si nous jugeons par nous-mêmes, nous resterons convaincus, à l'encontre du *Times* de Londres et des autres feuilles anglaises, qu'après un si long travail, l'administration américaine aurait dû accoucher d'une souris moins ridicule que cet écrit officiel.

***

Pendant que le général Cass, du Michigan disputait la Présidence au général Zach Taylor, de la Louisiane, le premier écrivit une lettre très impolitique qui fit dire de lui, dans un jeu de mots intraduisible en français : "*Cass makes an ass of himself with one single letter out of him.* Cette lettre amena, en effet, la défaite de Cass et du parti démocrate. Le trait est rude, il est vrai ; mais on peut dire avec Boileau que

"*Les Anglais* dans les mots bravent l'honnêteté."

Sans oser m'exprimer aussi crûment en français, je serais presque tenté, après avoir lu le message de M. Cleveland, de dire que cet écrit pourrait bien avoir pour lui des conséquences aussi fâcheuses que cette lettre en eut pour la candidature de Cass, il y a quarante ans.

Les récriminations par lesquelles le président a commencé le message sont indignes d'un homme aussi élevé que lui, principalement quand cet homme parle d'un Etat ami avec lequel il vient de conclure un traité dont il se dit lui-même très satisfait et que le parlement de cet Etat s'est empressé de ratifier. En Europe un chef de gouvernement ne se décide à employer un pareil langage, à formuler de semblables plaintes que lorsqu'il a l'intention de finir son écrit par une déclaration de guerre. Dans toute autre circonstance, il n'oublie point qu'il y a certaines règles de politesse et de savoir-vivre pour les nations dans leurs rapports officiels entre elles, comme il y en a pour les particuliers.

Ces récriminations à l'adresse du Canada sont d'autant moins excusables qu'elles sont sans fondement. M. Cleveland avoue lui-même que le gouvernement d'Ottawa n'a violé aucune convention. Tout ce qu'il lui reproche, au contraire, c'est de s'en tenir trop strictement à la lettre des traités et de refuser aux pêcheurs américains, certains privilèges qui ne sont pas mentionnés dans les traités en vigueur. Le président a si bien compris, d'ailleurs, que dans aucun pays ces privilèges ne sont accordés *gratuitement* aux pêcheurs d'une nationalité étrangère, quelle qu'elle soit, qu'il a consenti, cet hiver, à ce que ces droits ne soient donnés aux pêcheurs de son pays qu'autant que son gouvernement offrirait une compensation aux Canadiens, en admettant en franchise le produit de leur pêche et les huiles de poisson qu'ils enverraient aux Etats-Unis. (Traité de 1888, art. 15).

Jusqu'à ce jour, le cabinet de Washington n'a pas cessé de trouver cet arrangement admirable, mais aujourd'hui, par cela seul que le sénat est d'une toute autre opinion que lui au sujet du traité, est-il juste, est-il digne, de la part de ce cabinet, de se retourner aussitôt vers les Canadiens, d'aboyer contre ceux qu'il caressait et de leur montrer les dents ?

***

Encore si ce cabinet parvenait à mordre ! Il resterait injuste, il est vrai ; mais du moins il ne prêterait pas à rire, comme il vient de le faire, en lançant des menaces qu'il ne peut pas exécuter. MM. Cleveland, Bayard et les autres membres de l'administration américaine se rendent d'ailleurs bien compte de la vanité de ces menaces ; aussi se sont-ils donné de garde d'insister dans le message sur les résolutions adoptées par le Congrès, le 3 mars 1883, auxquelles ils font simplement allusion, comptant bien que personne ne se donnerait la peine de les lire et qu'on accepterait leurs assertions sans en vérifier l'exactitude. C'est ce que l'on a fait généralement, mais j'ai voulu voir par moi-même.

Avant de faire part au public de ma découverte, il est indispensable que je dise quelques mots du traité de Washington de 1871 que M. Cleveland et grand nombre d'autres hommes politiques me paraissent avoir mal lu.

***

La partie de ce traité qui a trait aux pêcheries canadiennes et au transit des marchandises d'un pays à l'autre, se trouve comprise entre les articles XVIII et XXXIII.

De 18 à 25, le traité règle la question des pêcheries. Cet arrangement doit durer dix ans au moins et, après ce laps de temps, ne pourra cesser, ainsi qu'il est dit à l'article 33, que deux ans après que l'une des parties intéressées aura donné à l'autre avis de son intention d'y mettre fin.

L'article 26 assure au commerce des deux peuples la libre navigation des fleuves Saint-Laurent, Yu-Kon, Porc-Epic et Stikine.

27 est relatif à la navigation des canaux. J'y reviendrai.

28 accorde au commerce canadien la libre navigation du lac Michigan pendant dix ans au moins et, conformément à l'article 33, ultérieurement jusqu'à l'expiration de deux années après que l'un des deux gouvernements aura signifié à l'autre son désir d'y mettre fin.

29 : Les deux peuples ont le droit de recevoir en transit des marchandises étrangères laissées pour eux à un port de l'autre pays. Cet arrangement doit durer lui aussi dix ans au moins, et ultérieurement jusqu'à l'expiration de deux années après que l'une des deux parties contractantes aura signifié à l'autre son désir d'y mettre fin, conformément à l'article 33.

30 : Les navigateurs de chacune des deux nations peuvent aller chercher dans une localité de l'intérieur appartenant à l'autre nation, des marchandises ou des produits pour les transporter à une autre localité de cette même nation, pourvu qu'une partie du trajet de ce frêt se fasse par terre et en entrepôt, à travers le territoire de leur propre nationalité.

Cet arrangement ne cessera qu'aux mêmes conditions indiquées précédemment conformément à l'article 33. En outre, le gouvernement des Etats-Unis pourra suspendre l'exécution de cet article si celui du Canada ne faisait pas jouir les Américains de la navigation de ses canaux maritimes sur un pied d'égalité avec ses propres sujets.

31 : Si le gouvernement d'Ottawa ou celui du Nouveau-Brunswick frappe d'un droit quelconque les bois coupés dans le Maine et qu'on fait flotter sur le fleuve Saint-Jean ou l'un de ses affluents, le gouvernement américain pourra suspendre l'effet de cet article 30.

32 : Relatif à l'application des articles de 18 à 25 à Terreneuve.

33 : Les articles de 18 à 25 et le 30e seront mis en vigueur dès que les lois nécessaires à leur exécution auront été faites dans les pays intéressés. Alors, les dits articles demeureront en force pendant dix ans à dater du jour où ils pourront être mis à exécution, et "ultérieurement jusqu'à l'expiration de deux années après que l'une des hautes parties contractantes aura signifié à l'autre son désir d'y mettre fin."

***

Ce qu'il y a de surprenant et de flatteur pour nous autres Français, c'est que les diplomates les plus entendus parviennent rarement à faire un traité qui ne prête pas à une double interprétation, quand ils se servent d'une autre langue que la nôtre. Voici, par exemple, deux peuples,—les Anglais et le Américains,—qui parlent la même langue, qui ont des mœurs presque semblables, une même religion, une littérature commune et qui se traitent de cousins. Néanmoins, ils ne sont encore parvenus à s'accorder sur le sens à donner à aucun des traités qu'ils ont conclus ensemble.

Il est évident, par exemple, que le congrès de 1873 s'imagina qu'il y avait connexité entre les divers articles de ce traité de 1871, pour chacun desquels il était également spécifié qu'il durerait dix ans au moins et ultérieurement deux ans encore après qu'un des deux gouvernements aurait signifié à l'autre son intention d'y mettre fin. Dans l'idée de ces législateurs, les articles 18, 19, 21, 28, 29 et 30 devaient éprouver un sort commun. Semblables à des capucins de cartes, si l'un d'eux tombait aucun des autres ne restait debout. Le jour où l'un de ces six articles cesserait d'être en vigueur, les cinq autres deviendraient caducs, *ipso facto*.

C'est sous cette impression erronée qu'ils firent la loi du 1er mars 1873, rendue nécessaire en vertu de l'article 33 du traité, pour la mise en vigueur des articles de 18 à 25 et 30. Ils déclarèrent par cette loi (section 3,) que le droit de transit à travers le territoire américain serait accordé aux marchandises étrangères à destination du Canada, aussi longtemps que les articles de 18 à 25 resteraient en force, selon les termes et conditions de l'article 33 du dit traité.

Ce jour là, les législateurs de Washington se trompèrent grandement. Il ne faut pas s'étonner que dans un corps législatif qui voit passer en quelques mois un torrent de quinze mille projets de loi, il s'en trouve dans le nombre qui soient mal digérés ou bien contraires à la lettre des traités ou de la constitution du pays.

M. Cleveland affirme que lorsqu'il y a désaccord entre un traité et la loi, celle-ci doit l'emporter toujours. C'est là, ajoute-t-il, "un principe bien établi." J'aurais cru, au contraire, que c'est là un principe tout nouveau, tant en Europe que dans toutes les républiques du Nouveau Monde.

Aux Etats-Unis entr'autres, la Cour Suprême fédérale, la plus haute autorité judiciaire du pays, a déclaré à maintes reprises, que toute loi contraire à un traité international auquel les Etats-Unis ont pris part, est inconstitutionnelle, et, par conséquent, sans valeur.

Mais il n'y a pas de conflit, à ce que prétend le message, entre le traité et la loi de 1873, puisque les plénipotentiaires qui ont rédigé le premier, ont déclaré ensuite, dans leur compte-rendu, que l'article relatif au transit ne devait rester en force que pendant la mise en vigueur des articles relatifs aux pêcheries. Cette déclaration n'est pas elle-même fort claire ; mais fût-elle dans le sens indiqué par le président qu'elle n'ajouterait aucune force à l'argument du message.

Le véritable pouvoir contractant ce n'est pas l'homme qui, d'accord avec un autre, s'entend sur le choix des termes d'un traité ; mais bien celui qui ratifie ce traité. Il importe peu aux gouvernements de savoir dans quelle intention, des plénipotentiaires ont employé certaines phrases du traité qu'ils ont rédigé. Il leur suffit d'examiner quelle est la valeur réelle des mots et des phrases qui constituent le traité lui-même. Le texte seul de ce dernier doit guider les Pouvoirs appelés à ratifier le traité. Tout le reste n'est pour eux que pur bavardage diplomatique.

***

Dix ans plus tard, en 1883, quand le gouvernement américain voulut mettre fin aux arrangements relatifs aux pêcheries et au transport du frêt américain à bord de bâtiments canadiens, il avait eu amplement le temps d'étudier le traité de Washington. Il comprenait alors que les articles 18, 19, 21 et 30 pouvaient être abrogés sans qu'on touchât aux articles 28 et 29. Aussi le Congrès adopta-t-il, le 3 mars de cette année-là, des résolutions par lequelle il chargeait le Président de dénoncer, le 1er juillet suivant, les articles numérotés de 18 à 25 inclusivement et l'article 30 du traité de 1871, "pour qu'il y soit mis fin le plus tôt possible, et qu'ils ne soient plus en force, et, pour cet objet, il est ordonné au Président par les présentes, de signifier au gouvernement de Sa Majesté Britannique que les dispositions de chacun des dits articles cesseront et ne seront plus en force, à l'expiration des deux années qui suivront immédiatement la date de cette signification."

En conséquence de ces résolutions du Congrès, le président des Etats-Unis dénonça, le 1er juillet 1883, au gouvernement britannique, les articles de 18 à 25 et 30 du traité de Washington de 1871, et, à partir du 1er juillet 1885, ces articles ont cessé d'être en force ; mais jamais il n'a été question entre les deux gouvernements des articles 28 et 29, et, par conséquent, ils sont encore en vigueur.

Je ferai remarquer que le gouvernement américain aurait pu, par contre, signifier son intention de mettre fin à l'un de ces deux articles sans toucher aux autres, l'existence de chacun de ces articles étant entièrement indépendante de celle des autres et tous restant debout tant qu'ils n'ont pas été dénoncés.

L'article 29 étant encore en vigueur, le transit des marchandises reçues par le Canada aux ports américains est toujours permis à travers le territoire des Etats-Unis. Le pouvoir du président Cleveland de nuire aux intérêts canadiens, n'est point, par conséquent, à la hauteur de ses intentions. S'il veut empêcher ce transit, M. Cleveland en sera réduit à attendre que le Congrès l'autorise à dénoncer l'article 29 du traité de 1871. Il devra prendre patience ensuite pendant deux ans, avant de pouvoir empêcher les négociants canadiens de recevoir ou d'envoyer des marchandises en transit par la voie des Etats-Unis.

Je réviendrai d'ailleurs sur cet article 29 pour montrer que la menace lancée par M. Cleveland pourrait bien devenir pour les Américains un *boomerang* et retourner rapidement à eux pour les blesser aux pieds.

M. VIDAL,
Ancien membre du Congrès des Etats-Unis.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

MLLE COLLINS A TOUJOURS EN MAINS UN ASSORTIMENT COMPLET D'ARTICLES DE MODE A TRES BAS PRIX. 310 rue Wellington, Ottawa.

LE PROFESSEUR GAGNON donne la santé au moyen d'un REMEDE SAUVAGE et d'une découverte importante pour la guérison de la Cathare. Tout le monde sait qu'il n'y a pas une seule maladie dans le monde sans qu'il y ait une racine ou une herbe pour la guérir. PROFESSEUR GAGNON, 386 rue Rideau.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON
Rue Brewery, Hull,
Rue George, Ottawa.

DÉCOUVERTE PLUS d'ASTHME POUDRE CLÉRY — Se vend partout.

HABITS DE CHOIX

NOUS FAISONS DE L'HABILLEMENT POUR HOMME

UNE SPECIALITE

P. O'Reilly

Nos 269 et 271, rue Wellington

OTTAWA.

LOTERIE NATONALE

CLASSE D.

TIRAGES, LE TROISIEME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

LE QUINZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 19 SEPT. 1888

A DEUX HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS

$50,000.00

Gros Lot : Un immeuble de 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant	- - -	$50,000.00

$1.00 le BILLET

Le Secrétaire : S. E. LEFEBVRE

Bureaux : 19 rue Saint-Jacques, Montreal, Canada.

N. B. — L'administration de la Loterie attire l'attention de ses clients sur les importants changements opérés dans la nomenclature des lots et les informe en même temps qu'elle discontinue la Deuxième Série (Billets de 25cts.) 263-1 a Q H

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-oo

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Botte 576, Toronto, Ont 24-1—88-89

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

AVIS AUX MERES— Le "SIROP CALMANT DE Mme WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez acune autre préparation.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

JOSEPH LANDREVILLE

401 Rue Sparks

Ecuries de louage. Chevaux et voitures de premier ordre. Commandes exécutées sans retard. Communications par téléphone.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 465, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hinda, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-90

TOUT HOMME

Qui est FAIBLE, NERVEUX, DEBILE, qui dans son IGNORANCE et sa FOLIE, croit avoir perdu complètement sa VIGUEUR de CORPS et d'ESPRIT et sa VITALITÉ ENTIÈRE, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des SOURCES de la VIE, MAUX DE TÊTE, SALAUDE DE L'EPINE DORSALE, REVES NAVRANTS, PERTE DE MEMOIRE, LACHETE et IRRITABILITE de TEMPERAMENT, BOUTONS et ROUGEURS sur la figure et tous les symptômes de DEBILITE GENERALE, CONSOMPTION dans un avenir rapproché, d'INSANITÉ, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la VIGUEUR de la JEUNESSE et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux POUMONS et aux NERFS, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines, $2. Guérison Garantie. Notre spécifique No 24 est un REMEDE infaillible pour toutes les MALADIES SECRETES de QUELQUE DUREE qu'elles aient été. Vendu d'après notre GARANTIE par écrit qu'il opérera une GUERISON. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto, Toronto, Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de nos REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

COMPAGNIE DE MÉDECINE DE TORONTO, TORONTO, ONT.

TEINTURE pour les CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendré. Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2 la bouteille. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

ARTICLES DE TOILETTE

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections du foi. Prix $1.25. No 11 fait disparaître les boutons sur la figure. Prix $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix $1.25. No 14 fait disparaître le hâle. Prix $1.25. No 15 fait disparaître les vergetures. Prix $2.00. No 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix $1.25. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

LE BUSTE

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

MALADIES DES FEMMES

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont

Pilules Régulatrices Françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la menthe ou l'oride. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles, préviennent la douleur et amènent la REGULARITE. Prix $2. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont

Névralgie et Rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il peut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix UNE PIASTRE Compagnie de Remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

DOMINION FLOUR STORE

La place où vous pouvez acheter à meilleur marché toutes espèces de grains, farine, etc.

THOMAS GORMAN
PROPRIETAIRE
36, Carré du Marché By, 36

MAISON SAINT-GEORGE

102 et 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite 12 87-88

Hotel Riendeau

TENU SUR LE PLAN
Européen et Américain
64 Rue SAINT-GABRIEL, Montreal

Cet hotel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

TAPIS ! TAPIS

Prélarts, Sommiers élastiques, Matelats, Voitures d'Enfants, Chaises de repos et Sofas

Vous pouvez vous procurer toutes ces marchandises par petits versements à la semaine chez

W. DAVIS

222 RUE WELLINGTON

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES DU CANADA

Au delà de 100 différents genres de :

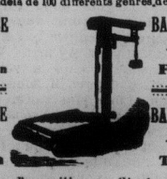

Vitrines d'exposition améliorées (Show Cases), Tiroirs à argent.

Couteaux et Outils de Bouchers

Ecrivez et informez-vous de nos CONDITIONS DE VENTES et une liste de prix.

S'adresser

C. Wilson & Fils

16, RUE ESPLANADE 16
TORONTO, Ont.

Vous mentionner le journal LE CANADA.

Beaudet & Desjardins

COIN des RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA

— MANUFACTURIERS DE —

Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plancher, Bois à lambriser, Meubles, Etc., Etc. Bois de charpente prépare constamment en mains.

Les meilleurs machines améliorées sont en usages dans notre établissement

Ouvrage de première Classe garanti. Communication téléphoniques.

BUREAU A LA VILLE :

No 26 RUE SPARKS, RUSSELL HOUSE

GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, Etc

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

MEUBLES !

MEUBLES !

Voici le temps d'acheter à bas prix des Meubles de

BONNE QUALITE

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

36, 38, 40, 42, 44

RUE O'CONNOR, Près de la Rue Sparks

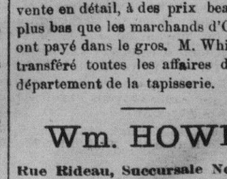

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleigh Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE E. B. EDDY

VENDRA PAR ENCAN PUBLIC

MERCREDI, LE 5 SEPTEMBRE

(Sinon vendu avant par vente privée)

Cette scierie importante et si bien située et les cours à bois connues comme les propriétés et moulins, du coté sud, de M. E. B. EDDY

Comprenant 72 acres. L'une des meilleures cours en Canada pour faire sécher et expédier le bois. Située à trois milles environ d'Ottowa, sur la rivière Ottawa, et la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, avec voies principales et voies de garage conduisant au terrain ou le bois est empilé et jetées, estacades, droits riverains, chaussée assez vaste pour retenir en parfaite sûreté environ 50,000 billots.

Outre la cheminée en brique, l'appareil pour consumer le bois de rebut, la maison et l'écurie du contremaitre, les murs et fondations de la scierie, la chaudière et remise de la machine à vapeur, bureau, hangar, maison de pension, ecurie, forge, etc., qui seront vendus avec la propriété, il y a huit grandes bouilloires, deux machides à vapeur, deux pompes à incendie et autres machines en usage dans les scieries, plus ou moins endommagées, qui seront vendues avec la propriété, si on le désire, ou séparément.

Il y a aussi un moteur à vapeur se réglant par lui-même et s'alimentant de charbon dur, ainsi que plusieurs chars à bois en bon état, qui seront vendus avec la propriété ou séparément. On peut obtenir une description plus complète de la propriété et du matériel en s'adressant à la compagnie et en visitant la propriété. On fera connaitre les conditions le jour de la vente. Hull, P.Q., 10 Aout 1888.

16—1—88—c

T. J. SEATON

HORLOGER ET BIJOUTIER

Marchand de montres d'or et d'argent, pendules, anneaux et bijoux de toute sorte. Tous les ouvrages sont garantis.

Nos 309 et 311 rue Wellington, Ottawa

TAPISSERIE

Je viens d'acheter le stock de TAPISSERIE de la maison E. White J'offrirai cette semaine ce stock en vente en détail, à des prix beaucoup plus bas que les marchands d'Ottawa ont payé dans le gros. M. White m'a transféré toutes les affaires de son département de la tapisserie.

Wm. HOWE

Rue Rideau, Succursale No 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL